AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (2)ItemJean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 21 décembre 1848

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 21 décembre 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

<u>Degon</u> est cité(e) dans cette lettre <u>Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)</u> est destinataire de cette lettre <u>Président du tribunal de Vervins</u> est cité(e) dans cette lettre

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation1 p. (271)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 21 décembre 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26840

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>21 décembre 1848</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)</u>
Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin répond à une lettre d'Oudin Leclerc qui lui reproche de l'avoir blessé et d'avoir commis une maladresse en écrivant au président du tribunal de Vervins. Godin assure Oudin-Leclère de sa confiance, et lui explique qu'il se plaint que des circonstances fortuites favorisent Degon et que celui-ci utilise les services d'un avoué qui a un parent intéressé dans l'affaire.

Mots-clés

Brevets d'invention, Contrefaçon, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)

Personnes citées

- <u>Degon [monsieur]</u>
- Président du tribunal de Vervins

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDegon GenreHomme Pays d'origineInconnu ActivitéInconnue

BiographieRéside à Esquéhéries (Aisne) en 1857. Il a peut-être un lien de parenté avec Marie Josèphe Florentine Degon (1794-1867), native d'Esquéhéries et épouse du père de Jean-Baptiste André Godin.

NomOudin-Leclère, Louis (1803-1885) GenreHomme Pays d'origineInconnu ActivitéDroit/Justice BiographieAvocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

NomPrésident du tribunal de Vervins
GenreNon pertinent
Pays d'origineFrance
ActivitéDroit/Justice
BiographiePrésident du tribunal de Vervins (Aisne) au XIXe siècle.
Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 29/06/2022
Dernière modification le 26/04/2023

16/46 Monsie oudin Vervins il sa put que pou commis une malacresse 21 8600 en evidant a off lighteswent mais pe me timerai pour avoir ruede de mon affaire arrive a da fin viculty maitment your reporter and terms in ma princiente tette pet ng revis pas en quoi elle a pa vous blisser je ne me plains que vane chode alle des ajournements dont a Tout prix pe vius dortie pe nou jamais dit ne pense que vous ariez mas deruge mon affaire si jarais a rusmmence cest deter vor sains Monsine que pe vouvrois la confier ala est bien vous cire combien pe refuse toffee de mon dosdice qui ne serveit pas pour moi une preun da zele de pe la wraie crais comme devinese mais persually would bein que quand Digon irait tout tes jours a servins if est bein huraus car pourser fabriques vinice at musion que de mon coté tout retare mest prejuiciable Vai ist to le fait, de uno nationes fortuites elles Sont huruses pour lu mais nester por une manourie habie de son avoui 3 qui a un parent interesse dans cette affaire voila ce que four voule vire et que vous aurers de de fai bessin de me renire a versione avant mereredi a q heures vacillez one levice it smither croise que poduis ave wapiane Note eleent it surviture